

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 11  
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 06 novembre 2024  
Convocation affichée le : 06 novembre 2024  
Procès-verbal affiché le : 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS

Absent : Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2024/54	Aménagement du centre bourg
-------------------------	-----------------------------

Dans le cadre du Marché de travaux pour l'aménagement du bourg, centre bourg, un marché de travaux a été déposé sur la plateforme Mégalis.

- Lot 1 Terrassement – voirie – assainissement : 5 offres ont été déposées par des entreprises.
- Lot 2 Plantation - Mobilier et ouvrages : 6 offres ont été déposées par des entreprises.

Après analyse de l'ensemble des candidats, dans le respect des critères du marché par ECR Environnement et suite à la réunion d'appels d'offres du 14 novembre 2024 et la validation de tous les membres du Conseil municipal, les entreprises retenues sont :

- L'entreprise EURODIA pour le lot 1 : Terrassement – voirie – assainissement pour un montant de 402 058,54 HT
- L'entreprise ALTHEA NOVA pour le lot 2 : Plantation - Mobilier et ouvrages pour un montant de 112 762,70 HT

Après avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 ABSTENTIONS

Le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- D'attribuer le marché aux entreprises EURODIA pour un montant de 402 058,54 HT et ALTHEA NOVA pour un montant de 112 762,70 HT,
- Donne pouvoir au Maire de signer toutes les pièces ci-rapportant.

**SIGNATURES**

Le Maire,

  
Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

  
Jean-Pierre BATAIS